

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 22 décembre 2022

COP15 Biodiversité : l'OFB salue l'accord historique de Kunming-Montréal et reste pleinement engagé dans sa mission de préservation de la biodiversité

Cette 15^{ème} conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique, présidée par la Chine, s'est tenue à Montréal du 7 au 19 décembre 2022. Elle s'est achevée par la publication d'un accord ambitieux pour mettre fin à la perte de la biodiversité et la restaurer en fixant des objectifs quantifiés avec un cadre de suivi. L'Office français de la biodiversité, en tant qu'acteur majeur de la biodiversité, était présent à cet événement historique.



© Denis Charissoux / OFB

L'OFB a accompagné la diplomatie environnementale française, guidée par le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, pour partager son expertise en matière de protection de la biodiversité : gestion des aires protégées, collecte de données ou encore programmes scientifiques et de mobilisation. Il a également organisé la seconde réunion du groupe international des agences de biodiversité, un réseau intercontinental visant à renforcer les liens et les projets de coopération entre les États, en présence de la Secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Bérangère Couillard.

Après plus d'une semaine de rencontres et de négociations, les États sont parvenus à l'adoption de l'accord de Kunming-Montréal dans la nuit du 18 au 19 décembre 2022.

Cet accord a pour objectif clair et réaliste « d'arrêter et inverser le déclin de la biodiversité », de sorte que la biodiversité soit plus élevée en 2030 qu'en 2020. Car le constat de l'effondrement de la biodiversité est sans appel : 1 million d'espèces sont menacées d'extinction, 75 % de la surface terrestre est altérée de manière significative et 85 % des zones humides ont disparu*.

Plusieurs des cibles de l'accord font partie intégrante des missions de l'Office français de la biodiversité.

Gérer et restaurer les espaces protégés

L'accord prévoit 30 % de restauration des écosystèmes terrestres et maritimes dégradés d'ici à 2030 et la protection de 30 % d'aires terrestres et de 30 % d'aires marines. En France métropolitaine et dans les territoires d'outre-mer, la surface totale des aires protégées représente 33 % du territoire national et de nos espaces maritimes sous juridiction et souveraineté. L'OFB est directement gestionnaire ou co-gestionnaire d'aires protégées, auxquelles il dédie des moyens humains, financiers et techniques. Il anime également le réseau d'aires protégées. En savoir plus : <https://www.ofb.gouv.fr/gerer-et-restaurer-les-espaces-proteges>

*Source : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Réduire et améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires en accompagnant l'agroécologie

Afin de réduire l'utilisation des pesticides et des excès de nitrates de moitié, l'OFB s'appuie sur les principes de [l'agroécologie](#), un concept qui remet la biodiversité et les processus écologiques au cœur de l'agriculture. Elle vise à réduire les impacts environnementaux (sur l'eau, les sols, la biodiversité...) tout en répondant aux besoins économique et alimentaire. L'OFB accompagne cette dynamique en lien avec les très nombreux acteurs concernés.

Surveiller et réduire les espèces exotiques envahissantes (EEE)

La réduction de 50 % de l'introduction des espèces exotiques envahissantes se fera par une surveillance accrue sur le terrain. L'OFB a pour mission de faire connaître, prévenir, surveiller et évaluer les impacts négatifs de ces espèces. Un centre de ressources dédié aux EEE a notamment vu le jour fin 2018 pour mutualiser les connaissances et accompagner les acteurs. <https://www.ofb.gouv.fr/les-especes-exotiques-envahissantes>

Protéger la biodiversité face aux activités humaines

L'arrêt de l'extinction des espèces protégées dues aux activités anthropiques d'ici 2050 passera par un aménagement adapté des territoires. L'OFB a mis en place de nombreux programmes pour accompagner les collectivités dans cette démarche, notamment :

- [l'Atlas de la biodiversité communale](#) (ABC), un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné qui implique l'ensemble de ses acteurs (élus, citoyens, associations, entreprises, etc.). Un ABC permet donc aux communes de cartographier les enjeux locaux de biodiversité et favoriser la préservation du patrimoine naturel. Un nouvel appel à projets à hauteur de 3 millions d'euros sera lancé en début d'année 2023.
- [la Trame verte et bleue](#) (TVB), une politique de préservation visant à maintenir et à remettre en bon état les continuités écologiques dans les territoires pour freiner l'érosion de la biodiversité résultant de l'artificialisation et de la fragmentation des espaces.
- la mise en œuvre de la séquence « [Eviter-Réduire-Compenser](#) », qui vise à intégrer l'environnement dans les documents de planification et les projets d'aménagements du territoire. Il s'agit d'éviter toute atteinte aux milieux naturels et aux services associés, à défaut de les réduire et, en dernier lieu, de les compenser. L'OFB pilote et coordonne les actions sur cette séquence ainsi que le centre national de ressources « ERC - volet Biodiversité ».

Impliquer les entreprises pour réduire leurs impacts sur la biodiversité

L'accord incite également les entreprises à « contrôler, évaluer et divulguer leurs dépendances et leurs impacts sur la biodiversité ». Piloté par l'OFB, le programme « [Entreprises engagées pour la nature](#) » a pour ambition d'engager les entreprises en faveur de la biodiversité et ainsi faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions des entreprises.

« L'OFB est pleinement mobilisé pour protéger la biodiversité et poursuivra ses missions sur le terrain dans le cadre de ce nouveau pacte de paix avec la nature », Pierre Dubreuil, directeur général de l'OFB.

Pour remplir ses missions, l'OFB s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires (inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs, etc.) qui comptent près de 3 000 agents répartis sur tout le territoire national.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'**Office français de la biodiversité** est placé sous la tutelle des ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contacts Presse

Isabelle Cytowicz / 06 59 68 43 08

Antoine Bolcato / 07 77 14 61 97

Alix Lagersie / 07 77 14 61 85

presse@ofb.gouv.fr

ofb@rumeurpublique.fr